

1) Pour raisons médicales, je ne peux plus venir nager temporairement. Puis-je me faire rembourser mon abonnement ?

Non, le remboursement n'est pas possible.

Cependant, sur présentation d'un certificat médical, la validité de l'abonnement peut être prolongée pour une durée équivalente à celle de l'incapacité.

2) Le bonnet est-il obligatoire pour les enfants en bas âge ?

Oui, le port du bonnet est obligatoire.

Pour les bébés qui ont tendance à l'enlever, les maîtres-nageurs feront preuve de tolérance, mais il est important de montrer votre bonne volonté en le mettant régulièrement.

3) Faut-il réserver pour venir nager ?

Cela dépend de votre situation :

- Pratique individuelle : la réservation n'est plus obligatoire. Pensez à apporter une pièce de 0,50 € pour le casier.
- Groupes ou associations (+5 personnes) : une réservation préalable est nécessaire via notre adresse mail piscine@ans-ville.be

4) Quels moyens de paiement sont acceptés ?

Les paiements s'effectuent uniquement en espèces, par Bancontact ou avec une carte sport Edenred.

Les cartes Visa, MasterCard et les paiements via smartphone ne sont pas acceptés.

Des bons d'abonnement ou autres produits peuvent également être achetés directement au comptoir.

5) Quelles conditions faut-il remplir pour bénéficier du tarif social ?

Présentez votre carte d'identité ainsi que le formulaire attestant votre exonération à 80 % de la taxe immondicie.

Si vous n'avez plus le formulaire, vous pouvez demander un duplicata à l'administration communale.

Une fois le tarif social accordé, tous les membres de votre ménage en bénéficient.

6) Puis-je partager mon abonnement ?

- Abonnement 12 entrées : peut être partagé entre plusieurs adultes ou enfants selon le type d'abonnement.
- Abonnement annuel : strictement nominatif et ne peut pas être partagé.

7) Mon abonnement a expiré alors qu'il me restait des entrées, sont-elles perdues ?

Non, vos entrées restantes ne sont jamais perdues.

Il vous suffit de recharger votre abonnement de 12 nouvelles entrées à la caisse : votre ancien solde sera automatiquement cumulé.

8) Mon abonnement a expiré pendant une période de maladie, puis-je le faire prolonger ?

Oui, sur présentation d'un certificat médical, la durée de validité de l'abonnement pourra être prolongée proportionnellement à la durée de votre incapacité.

9) Comment inscrire mon enfant aux leçons de natation ?

Rendez-vous sur la page d'information dédiée ou contactez la piscine directement au [numéro de téléphone].

10) Mon enfant n'a pas suivi ses cours de natation pendant deux semaines, sont-ils remboursés ?

Les abonnements aux leçons sont valables pour un cycle de +/- 7 semaines (calqué sur le calendrier scolaire).

- Si un cours est manqué sans certificat médical, il est perdu.
- Si votre enfant présente un certificat médical de deux semaines minimum, les cours manqués seront reprogrammés ultérieurement.

11) Puis-je partager mon abonnement 12 entrées avec une autre personne ?

Oui, l'abonnement peut être utilisé par plusieurs personnes.

Il suffit de scanner la carte à tour de rôle à la borne d'entrée.

12) Mon enfant peut-il venir nager seul ?

Non, les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

13) Quels types de maillots de bain sont autorisés ?

Seuls les maillots classiques en lycra sont autorisés.

Les shorts, bermudas, t-shirts et autres vêtements sont interdits dans les bassins.

14) La piscine est-elle accessible aux personnes à mobilité réduite ?

Oui, la piscine dispose d'équipements adaptés pour les personnes à mobilité réduite (PMR) et leur garantit un accès facilité aux installations.

15) Quelles sont les règles de sécurité et d'hygiène dans le bassin ?

- Douche obligatoire avant d'entrer dans l'eau.
- Comportement dans le bassin : pas de courses autour des bassins, plongeons uniquement dans les zones autorisées.
- Objets interdits : verre, nourriture, boissons sucrées au bord du bassin.
- Objets personnels : casiers disponibles avec pièce de 0,50 €.

16) Y a-t-il un parking disponible ?

Oui, le parking est disponible et gratuit pour :

- Voitures particulières
- Cars et bus
- Véhicules PMR

17) Quelles sont les meilleures périodes pour venir nager ?

- Les horaires moins fréquentés sont généralement sur les temps de midi et en fin d'après-midi. Il y a toujours au minimum un couloir disponible pour le public.
- Les vacances scolaires sont les périodes les moins chargées.

18) Quels équipements sont conseillés pour la baignade ?

- Serviette, bonnet, lunettes de natation
- Possibilité d'acheter bonnets, maillots de bains et autres petits accessoires directement au comptoir.

19) Comment contacter la piscine et suivre ses réseaux ?

- **Téléphone** : 04/247.73.91
- **Email** : piscine@ans-ville.be
- **Site web** : www.ansports.be
- **Réseaux sociaux** : Ansports (Facebook officiel de la Piscine).